



COMPTE RENDU
du procès verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 30 octobre 2014 à 20 h 00

x x x x x

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} octobre 2014

Le compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2014 n'ayant soulevé aucune observation est approuvé à l'unanimité.

x x x x x

2. MISE EN LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE – BAIL 2015-2024 – Délib. 2014.56

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

- ✓ **PREND ACTE** de la décision des propriétaires, publiée le 2 octobre 2014, concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers ;
- ✓ **FIXE** à 1 070 (mille soixante-dix) ha la contenance des terrains à soumettre à la location ;
- ✓ **PROCEDE** à la location de la chasse en un lot unique comprenant 1 070 (mille soixante-dix) ha dont 711 (sept cent onze) ha boisés sur le ban communal de Saint-Amarin ;
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse, publié le 2 octobre 2014, et annexé à la présente délibération ;
- ✓ **ADOpte** le principe des clauses particulières et les reporte dans le plan de gestion cynégétique ;
- ✓ **DECIDE** de mettre le lot de chasse en location sous forme d'une convention de gré à gré, celle-ci ayant été demandée par l'actuelle société adjudicataire de la chasse, la société St-Georges du Markstein ;
- ✓ **FIXE** le prix de la location comme suit :
 - lot unique : **52 965.- €** soit **49.50 €/ha** ;
- ✓ **ACCORDE** à l'unanimité à M. Alain BEYDON, pour le compte de l'Indivision Beydon/Koch/Schlumberger, l'exonération de la redevance sur la chasse

réservée sous la double condition :

- du respect de l'engagement de ne pas organiser de battues de chasse ;
- du maintien de l'accès public à l'ensemble de la propriété ainsi qu'au Storckenkopf, au Kapitainstressla et au chemin du Mordfeld (dont une partie emprunte sa propriété).

x x x x x

3. SOFCAP ASSURANCES – Délib. 2014-57

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **ACCEPTE** la modification du taux proposé du 01/01/2015 au 31/12/2015 à savoir pour les contrats :
 1. des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 %
 2. des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 %

x x x x x

3. PALMARES DES MAISONS FLEURIES – Délib. 2014-58

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'attribution de bons d'achat à faire valoir auprès des horticulteurs et fleuristes de la vallée ;
- **AUTORISE** la dépense estimée à hauteur de :
 - 430.- € pour les 11 bons d'achat
 - 90.- € pour l'achat de 3 bouquets d'une valeur de 30 € chacun pour les premiers prix.

x x x x x

4. FÊTES DE FIN D'ANNEE – Délib. 2014-59

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les dépenses liées aux manifestations et cérémonies suivantes :

- ✓ **Cérémonie du 11 novembre**
- ✓ **Fête des Aînés,**
- ✓ **Bons d'achat de Noël du personnel communal**
- ✓ **Saint-Nicolas et Noël des Ecoles**
- ✓ **Cérémonie des Vœux**

x x x x x

5. DIVERS & COMMUNICATIONS –

COMMUNE NATURE

M. le Maire informe l'assemblée que le travail engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les pesticides porte ses fruits puisque la commune s'est vue attribuer 3 libellules.

Il salue le bon travail des équipes techniques qui ont permis l'obtention de ce label pour lequel nous n'escomptions que 2 libellules.

Délib. 2014-60

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

ACCEPTE les propositions ci-dessus énumérées :

- ✓ SAPINS DE NOËL : Au choix des habitants la mise à disposition d'épicéa ou vente à prix coûtant de sapins « Nordmann ».
- ✓ CME : La modification de la composition du Conseil Municipal des enfants et du règlement interne qui s'y rapporte.

Dates des battues 2014-2015 :

M. le Maire informe l'assemblée que Georges RUST a transmis les dates des battues suivantes :

- Octobre 2014 : 25 et 26
- Novembre 2014 : 8 et 19 ensuite 22 et 23
- Décembre 2014 : 6 et 7 ensuite 20 et 21
- Janvier 2015 : 10 et 11

x x x x x